

AVENANT N°1

A LA CONVENTION CADRE ET D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2019-2020 DU CENTRE SOCIAL HENRI MATISSE

Entre :

La VILLE DE RIVE DE GIER

Rue de l'Hôtel de Ville - 42800 RIVE DE GIER
Représentée par Monsieur Jean Claude CHARVIN, en sa qualité de Maire ,
en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014
et désignée ci-après «la Ville»,

Et

Le CENTRE SOCIAL Henri MATISSE

Porté par l'Association du Centre Social Henri MATISSE,
Représenté par Madame Renée GRECO, Présidente,
dont le siège social est situé 31 rue de la République à Rive de Gier
et désigné ci-après «le centre social»,
N° SIRET 39440590600022

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Subvention de fonctionnement 2019

Le Centre social percevra une subvention au titre de l'exercice 2019 d'un montant de

115 000€ (Cent quinze mille euros).

Article 2 : Contributions en nature pour 2019

Les contributions en nature accordées par la commune de Rive de Gier au Centre Social Henri MATISSE dans le cadre de cette convention sont :

- La mise à disposition du bâtiment 31 rue de la République à Rive de Gier ,
- Le prêt de salles et gymnases
- Le prêt de véhicules
- La prise en charge par la commune des charges de fonctionnement du bâtiment suivantes :
 - Fluides : chauffage, eau, électricité,
 - Entretien du bâtiment, maintenance,
 - Nettoyage des locaux
 - La taxe foncière.

Le montant de la valorisation du coût de ces charges a été de 54 499,10€ pour l'exercice 2018.

Fait en deux exemplaires, à Rive de Gier, le 22 mai 2019

Pour l'association

Monsieur le Président

Pour la commune

Monsieur le Maire